Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
Union Fédérale des Médecins, Ingénieur·e·s, Cadres et Technicien·ne·s

Montreuil, le 26 novembre 2026

PSYCHOLOGUES HOSPITALIERS : LE MÉPRIS ÇA SUFFIT !

COLLECTIF PSYCHOLOGUES UFMICT-CGT

LA DGOS NOUS IGNORE DEPUIS DES ANNÉES

Depuis 2017, les psychologues de la Fonction publique hospitalière dénoncent une dégradation sans précédent du dialogue social. Malgré nos multiples courriers, nos demandes répétées et les alertes portées par la CGT, la Direction Générale de l'Offre de Soins n'a accepté de rencontrer les représentants des psychologues qu'à de très rares occasions : Rendez-vous reportés, réunions annulées au dernier moment, groupes de travail repoussés puis supprimés.

Pendant ce temps, les difficultés explosent sur le terrain.

DES CONSTATS RECONNUS...MAIS AUCUNE RÉPONSE !

La DGOS reconnaît la précarité massive des psychologues hospitaliers : difficultés de recrutement, perte d'attractivité de la profession, départs croissants vers d'autres secteurs.

Pour autant, la DGOS ne prévoit ni de créations de postes, ni plan de titularisation, ni revalorisation salariale significative.

FIR : CE N'EST PAS UN PRIVILÈGE, C'EST STATUTAIRE !

La fonction FIR (Formation, Information, Recherche) est à nouveau dans le viseur de l'administration. Sous prétexte qu'elle serait « trop spécifique » ou insuffisamment encadrée, certains souhaitent renforcer les dispositifs de contrôle et de reporting.

Le FIR n'est pas un avantage. C'est un temps de travail nécessaire qui garantit la qualité des prises en charge.

Toucher à la fonction FIR, c'est affaiblir la qualité du soin psychique à l'hôpital public.

SUR LE TERRAIN, LES ATTEINTES SE MULTIPLIENT

Partout en France, les collègues nous alertent : recrutements sans prise en compte des spécificités de la profession, méthodes de travail imposées, remise en cause de l'autonomie clinique, pressions sur la fonction FIR, postes vacants non remplacés.

NOS REVENDICATIONS

La CGT exige : un plan de recrutement massif des psychologues dans la fonction publique hospitalière, la titularisation des collègues précaires, une revalorisation salariale immédiate, le respect inconditionnel de notre statut et de notre code de déontologie, notamment de l'autonomie professionnelle et de la fonction FIR.

ORGANISONS-NOUS ! FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !

"QUAND L'ADMINISTRATION REFUSE LE DIALOGUE, LA MOBILISATION DEVIENT UNE NÉCESSITÉ."